

10^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Lacanau Océan, le vendredi 15 septembre 2017

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up

Pas de catégorie d'âge

REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés.

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation 2017, suivants :

- membres actifs :
 - les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
 - les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- membres associés :
 - les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **10 euros** par participant.

Les inscriptions devront être transmises **avant le 4 septembre 2017**, accompagnées du chèque de règlement libellé à l'ordre de **l'UDSPG**, à l'adresse suivante :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU

10^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Lacanau Océan, le vendredi 15 septembre 2017



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.

Les participants sont convoqués le 15 septembre à 8 heures précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.

4 surfeurs par série

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés



Restauration

Un déjeuner vous sera proposé le vendredi et le samedi, le tarif d'un repas est de 10 € par personne, à régler par chèque au moment de l'inscription.

Un repas de clôture est organisé le samedi 16 au soir, à l'issue de la compétition régionale, pour l'ensemble des participants, leurs accompagnants et les organisateurs.
Le prix du repas est de 15€ par personne à régler par chèque, au moment de l'inscription.



Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73
Email : nikodelpit@gmail.com
CIS Arès-Lège Cap Ferret :05.56.60.18.56

Dossier disponible en téléchargement sur le site
www.udsp33.fr

10^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Lacanau Océan, le vendredi 15 septembre 2017

FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Affectation	Tel / Mail	Catégorie		Nombre de repas		
				Longboard	Shortboard	Vendredi Midi	Samedi Midi	Samedi soir

Nbre inscriptions

x 10 € =

€

Nbre repas du midi (15/09)

x 10 € =

€

Nbre repas du midi (16/09)

x 10 € =

€

Nbre Repas du soir (16/09)

x 15 € =

€

➔ Total à régler

€

(chèque à l'ordre de l'**UDSPG**)

Fiche d'inscription et règlement à retourner à :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU

Avant le 4 septembre 2017

(aucun remboursement ne se fera après cette date)